

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROÛT-VERNET

N°74/2025

Séance du 6 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre à 19 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Sylvain JAFFUEL, et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Catherine BARBECOT, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE,

Etaient excusées : Monsieur Patrick MAGERAND, (procuration à Bernard DEVOUCOUX) Monsieur Pierre De LARMINAT (procuration à Sylvie RICHARD), Monsieur Pierre HOUBÉ, Mickaël SEIDLER,

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE, Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Vu l'avis du comité social territorial du 03 octobre 2025

Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ième} classe de l'agent titulaire,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi permanent d'adjoint administratif (C1) à temps complet et de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ième} classe

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- De supprimer l'emploi d'agent administratif territorial (C1) pour la fonction d'agent administratifs après avis du comité social territorial (ex-comité technique) à compter du 03/10/2025
- De créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ième} classe en remplacement à compter du 04/10/2025
- Les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budget
- Le tableau des effectifs est mis à jour comme suit :

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....

GRADE/EMPLOI	EFFECTIFS au : 02/12/2024
Adjoint administratif à temps complets	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ième} classe	1
Adjoint administratif à temps non complet (24h)	1
Adjoint technique principal 2ième classe à temps complet	2
Agent de maîtrise principal à temps complet	1
Adjoint technique à temps non complet (32.50h)	1
Adjoint technique à temps non complet (31.5h)	1
Adjoint technique à temps non complet (19h)	1
ATSEM principal de 2 ^{ième} classe à temps non complet (31.5)	2
Adjoint d'animation à temps non complet (30)	1
Adjoint d'animation principal à temps non complet (24.75h)	1
TOTAL	13

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

